

Enbridge Gas Inc. has applied to renew its natural gas
franchise agreement with the County of RenfrewEnbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue de
renouveler son accord de concession de gaz naturel avec le
comté de Renfrew

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) is asking the Ontario Energy Board (OEB) for:

- **An order approving the renewal of a natural gas franchise agreement with the County of Renfrew.** This would continue Enbridge Gas's right to construct, operate and add to the natural gas distribution system and to distribute, store and transmit natural gas in and through the County of Renfrew for the next 20 years.
- **An order directing that the acceptance of the municipal electors of the County of Renfrew is not required in relation to the by-law approving the natural gas franchise agreement.**

YOU SHOULD KNOW

THE ONTARIO ENERGY BOARD WILL HOLD A PUBLIC HEARING

There are three types of OEB Hearings: oral, electronic and written. If you have a preference for the type of hearing, you can write to us to explain why. During this hearing, we will question the applicant about its application. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as Intervenor. After reviewing all the evidence, we will decide whether to approve this application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process. Visit www.oeb.ca/participate and use file number **EB-2025-0219** to:

- Review the application
- Apply to become an intervenor
- File a letter with your comments

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before **August 25, 2025** to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE

Ontario Energy Board

■ /TTY: 1-877-632-2727

● Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM

🌐 oeb.ca/participate

Enbridge Gas Inc.

■ 1-866-763-5427

● Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM

🌐 enbridgegas.com

This hearing will be held under sections 9(3) and 9(4) of the **Municipal Franchises Act**, R.S.O. 1990, c. M.55.

Ce document est aussi disponible en français.



Ontario
Energy
Board

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) :

- **Une ordonnance approuvant le renouvellement d'un contrat de franchise de gaz naturel avec le comté de Renfrew.** Pendant les 20 prochaines années, Enbridge Gas conserverait ainsi le droit de construire, d'exploiter et d'agrandir le réseau de distribution de gaz naturel et de distribuer, de stocker et de transporter le gaz naturel dans et à travers le comté de Renfrew.
- **Un arrêté ordonnant que l'acceptation des électeurs municipaux du comté de Renfrew n'est pas nécessaire en ce qui a trait au règlement administratif approuvant l'accord de franchise de gaz naturel.**

À SAVOIR

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer les raisons. Au cours de cette audience, nous interrogerons le requérant sur sa demande. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après avoir examiné tous les éléments de preuve, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0219** pour :

- examiner la demande;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **25 août 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

■ /ATS: 1 877 632-2727

● Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

■ 1 866 763-5427

● Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 enbridgegas.com

Cette audience sera tenue en vertu des paragraphes 9 (3) et 9 (4) de la **Loi sur les concessions municipales**, L.R.O. 1990, chap. M.55.

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario